

Réf: Dossier 455431

## Avis de constitution

### SOCIETE « DROH TRANSPORT & AGRICULTURE » en abrégé « DTA »

Siège ABIDJAN COCODY 2 PLATEAUX, Lot 204, Ilot  
68

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 28/10/2025, et enregistrés au CEPICI le 31/10/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « DROH TRANSPORT &  
AGRICULTURE » en abrégé « DTA »

Objet : TRANSPORT, ELEVAGE, COMMERCE,  
AGRICULTURE . Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts  
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en  
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement  
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY 2 PLATEAUX, Lot 204, Ilot  
68

Dirigeant(s) M DROH SIÉNY VALÉRY (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-12395 du 27/11/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°74508/GTCA/RC/2025 du 27/11/2025

